



Réunion du Comité Syndical

du vendredi 24 juin 2005

CS - 1.22

Subvention MUTAME

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

La convention signée avec la Mutame permet aux agents affiliés d'obtenir une couverture complémentaire pour les risques médicochirurgicaux.

Comme chaque année, le SERTRID participe sous forme de subvention représentant 25% des cotisations des adhérents et de leurs ayants droit.

Pour 2005, le montant de la subvention s'élève à 6 412.25 € (soit 25% € de l'assiette 2004 représentant les cotisations).

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2005.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** M. le Président à verser la subvention d'un montant de 6 412.25 à la MUTAME .

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 4 JUIL. 2005 , conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 30 JUIN 2005

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.
Syndicat d'Etudes et de Réalisation
pour le Traitement Intercommunal des Déchets

